

20 ANS DU CONGRÈS

1994 - 2014



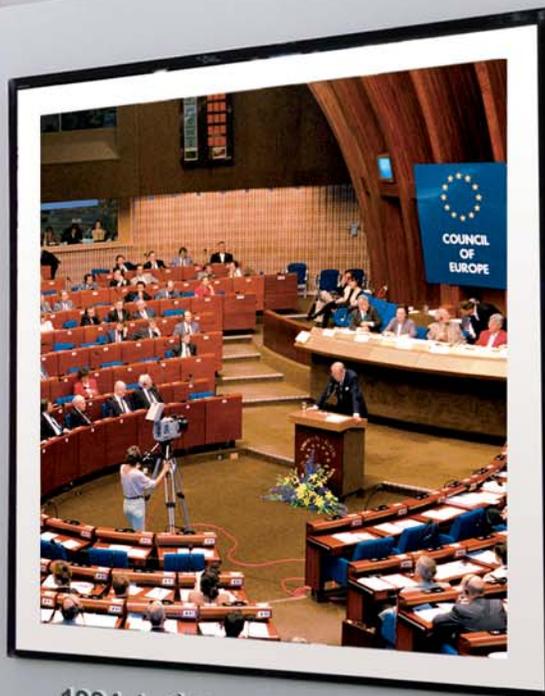
et de Varsovie



1957 | 1^{ère} Conférence
Jacques Chaban-Delmas



2014 | 26^{ème} Se



1994 | 1^{ère} Session du Congrès

CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

Table des matières



3

20 ans du Congrès :
**Construire
une démocratie
dynamique**



10

**La démocratie
décentralisée doit
être ancrée dans
la gouvernance
européenne**



4

**Les grandes
étapes de l'histoire
du Congrès**



12

**Le Congrès a
donné un cadre
européen à la
régionalisation**



5

**L'ardente
obligation de
la démocratie
locale**



13

**L'échelon politique
local va progresser,
mais cela doit se
faire dans le cadre
de régions fortes**



7

**Le renforcement
des valeurs
européennes passe
par les politiques
de proximité**



13

**Nous devons
reconquérir la
confiance et la
participation
des citoyens**



8

12 janvier 1957 :
**Première séance
de la Conférence
européenne des
pouvoirs locaux**



14

**Huit anciens
présidents
témoignent**



20 ans du Congrès : Construire une démocratie dynamique

Les 20 ans du Congrès sont l'occasion appropriée pour faire le bilan des réalisations de son travail politique et opérationnel, et pour rendre hommage aux pionniers des premières années ainsi qu'aux anciens présidents du Congrès depuis 1994. C'est également l'occasion de recueillir les points de vue des plus importants partenaires institutionnels du Congrès au sein du Conseil de l'Europe sur la manière dont ils voient l'avenir de la coopération et de l'interaction en vue de promouvoir et mettre en œuvre les valeurs du Conseil de l'Europe au niveau local et régional.

Cette publication met en lumière l'histoire du Congrès (depuis 1994) et de ses prédécesseurs (depuis 1953) et présente une interview imaginaire que Jacques Chaban-Delmas aurait donnée à l'occasion du 20e anniversaire du Congrès. Le président du Congrès et les présidents de la Chambre des pouvoirs locaux et de la Chambre des régions y partagent aussi leurs visions sur les réalisations et les perspectives de la démocratie locale et régionale.

Construire une démocratie dynamique depuis la base vers le haut, dans les villes et régions d'Europe, a été la raison d'être du Congrès et de son prédécesseur la « Conférence européenne des pouvoirs locaux » depuis plus d'un demi-siècle. Les politiciens locaux et régionaux ont été le moteur du transfert de pouvoirs à travers la décentralisation et la régionalisation sur notre continent, dont l'importance est maintenant reconnue par les gouvernements de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Les dirigeants et les membres du Congrès ont soutenu l'interaction et le dialogue entre tous les niveaux de la gouvernance et ont contribué à développer de nouvelles façons de faire participer les citoyens au processus de prise de décision en complétant la démocratie représentative par des éléments de démocratie directe et participative.

Aujourd'hui, le Congrès peut montrer des réalisations concrètes, en commençant par le socle juridique: la Charte européenne de

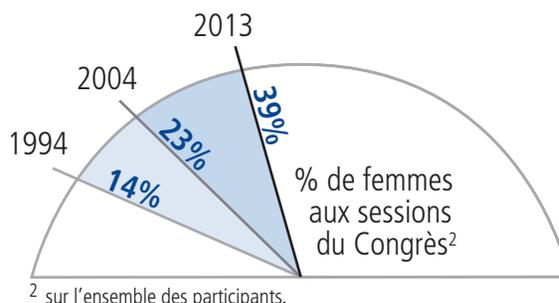
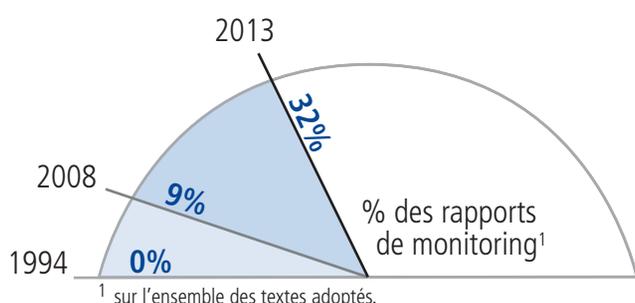
l'autonomie locale et son Protocole sur la participation citoyenne, la Convention de Madrid sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et ses trois protocoles, le cadre de référence pour la démocratie régionale, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie municipale et régionale, la Convention sur la participation à la vie publique des étrangers au niveau local – sont quelques-unes des étapes du chemin accompli.

Ces résultats sont le fruit de la réforme du Congrès et du recentrage de ses activités sur les domaines où son expertise est la plus reconnue et la plus indispensable, à savoir la promotion et le suivi de la démocratie locale et régionale dont il a amélioré la procédure, la qualité et l'impact. Depuis 2008, le nombre de textes adoptés par le Congrès a été réduit alors que le nombre de rapports de monitoring et la participation des femmes ont augmenté de manière significative.

Désormais, la Charte européenne de l'autonomie locale a été ratifiée par l'ensemble des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, et de plus en plus de pays adhèrent aux dispositions de la Charte qui n'étaient pas initialement acceptées. L'Europe se trouve au seuil d'une application universelle de la Charte et d'un espace européen commun de normes uniformes pour la démocratie locale.

Andreas Kiefer
Secrétaire Général du Congrès

Focus : Le Congrès s'est recentré sur le suivi de la démocratie locale et régionale en Europe et a renforcé la représentation des femmes.



Les grandes étapes de l'histoire du Congrès



Les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe, réunis à Vienne le 9 octobre 1993, approuvent la création d'un organe consultatif représentant authentiquement tant les collectivités locales que les collectivités régionales en Europe.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est né de la conviction qu'il fallait donner aux communes, puis aux régions, une voix pour s'exprimer aux premières heures de la construction européenne. D'abord simple commission de l'Assemblée parlementaire en 1953, puis « Conférence européenne des pouvoirs locaux », il est devenu en 1994 « Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ».

En 1953, l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe - l'actuelle Assemblée parlementaire - se dote d'une « Commission spéciale des affaires communales et régionales ». Deux ans plus tard, l'Assemblée demande la création d'une conférence européenne des élus locaux. La nouvelle structure, réunissant 124 élus locaux originaires de 13 des 15 Etats membres du Conseil d'Europe d'alors, siège pour la première fois à Strasbourg le 12 janvier 1957. Présidée par le Français Jacques Chaban-Delmas, elle prend le titre de « Conférence européenne des pouvoirs locaux » et se réunit d'abord tous les deux ans, puis tous les ans. En 1975, elle modifie

son intitulé pour devenir la Conférence européenne des pouvoirs locaux et régionaux, puis devient « Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe » (CPLRE) en 1983.

Dans les années 1960, la Conférence se préoccupe avant tout des effets de la construction européenne sur les collectivités locales, mais s'intéresse aussi aux problèmes du logement et des rénovations urbaines. Elle cherche à encourager le sentiment européen dans les villes, notamment à travers les jumelages. Visionnaire dans ses thèmes, mais aussi dans ses conceptions politiques, par exemple en matière de



« L'ardente obligation de la démocratie locale »

Jacques Chaban-Delmas

Le Congrès doit beaucoup à un homme d'État français qui fut à l'origine de la reconnaissance de l'importance des collectivités territoriales par le Conseil de l'Europe. Entre 1952 et 1957, Jacques Chaban Delmas, Maire de Bordeaux, a dépensé une énergie sans limite pour créer la Conférence européenne des pouvoirs locaux, dont il fut le premier président. Pour lui rendre l'hommage qu'il mérite, le Congrès a imaginé une interview posthume, inspiré de ses discours, dans laquelle Jacques Chaban-Delmas rappelle les premières années de ce grand projet qui allait devenir le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

Monsieur le président, nous allons fêter cette année le 20ème anniversaire du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Les élus du Congrès souhaitent y associer votre nom.

J. Chaban-Delmas: Je vous remercie et je remercie bien sûr tous mes collègues, ceux d'aujourd'hui comme ceux d'hier. En vérité, j'ai suivi de loin le Sommet de Vienne, mais je l'ai suivi. Le président Mitterrand, avec qui j'ai partagé les mêmes convictions sur « l'ardente obligation de la démocratie locale », a très bien mené cette affaire avec le gouvernement autrichien. Grâce à lui, le nouveau Congrès a pu asseoir sa nouvelle légitimité sur une décision des Chefs d'Etats de toute l'Europe. Alors, bravo au Sommet de Vienne !

C'est vous qui avez initié cette reconnaissance de la démocratie locale ?

J. Chaban-Delmas: Oui, mais si vous saviez le chemin parcouru... Si vous saviez l'énergie inébranlable qu'il a fallu déployer de 1952 à 1957 pour lancer la Conférence des pouvoirs locaux, l'ancêtre du Congrès... Je peux vous dire qu'au début ce ne sont pas les fées qui se sont penchées sur le berceau du Congrès. Ce fut plutôt un rassemblement de mauvais génies qui tentèrent tout, vous m'entendez, tout pour empêcher cette conférence de se réunir. Et, sans la ténacité de quelques-uns, votre serviteur bien sûr et quelques grands européens, rien n'aurait été possible... Ils n'étaient pas tous français, loin de là, mais tous comme moi étaient des « girondins » de coeur, des militants de la démocratie locale. Sans eux, cette Conférence européenne des pouvoirs locaux n'aurait jamais vu le jour. Quand le temps passe, tout devient idyllique, mais nous pouvons témoigner des difficultés et elles furent à la hauteur des enjeux et des résultats, croyez-moi !

Aviez-vous dès l'origine une vision sur le futur de cette Conférence ?

J. Chaban-Delmas: De là où je suis aujourd'hui, j'ai bien sûr une position de surplomb qui facilite grandement la vision du long terme. Mais je me souviens fort bien qu'en 1952, au Palais Rohan, dans ma bonne ville de Bordeaux, nous avons réuni, pour la première fois, ce qui était tout juste une commission ad hoc de l'Assemblée parlementaire. Beaucoup rêvaient de la voir disparaître après qu'elle ait rédigé un rapport pour les archives. Quant à moi, j'avais déjà la volonté d'associer les pouvoirs locaux à la construction européenne et au Conseil de l'Europe qui jouait alors un rôle central. D'ailleurs, j'avais le soutien du Secrétaire Général de l'époque, Jacques Camille Paris, un chic type et un compagnon de la libération que j'appréciais tout particulièrement, et qui fut très utile pour soutenir ce projet.

Vous voulez dire que les pouvoirs locaux étaient absents de la construction européenne ?

J. Chaban-Delmas: Totalement ! Et c'était une grande erreur que de vouloir construire l'Europe avec les seuls Etats. A ce moment-là, mon ambition était d'associer les territoires comme vous dites aujourd'hui. Nous, nous disions les communes, les régions n'existaient pas vraiment. En réalité, j'étais guidé tout entier par la philosophie politique de Montesquieu : la séparation des pouvoirs. Je vais vous faire une confidence : Montesquieu était un théoricien de la subsidiarité avant même que le mot n'existe. D'ailleurs, ce jour de 1952, je m'en souviens, nous avons même visité La Brede, le château de Montesquieu, et c'est depuis que souffle sur la Conférence, et à présent sur le Congrès, l'esprit de ce grand homme. Avec un tel souffle, je vous prédis de l'avenir.

subsidiarité et de décentralisation, elle sera la première à proposer, en 1978, une définition européenne des régions. Elle montre que celles-ci peuvent contribuer à un développement harmonieux de l'Europe, tant au niveau politique qu'économique. Ses travaux sont à l'origine de la convention européenne sur la coopération transfrontalière qui permet aux régions frontalières, à partir de 1980, de commencer à travailler ensemble autour d'objectifs précis.

Dans le même temps, la CPLRE souhaite qu'une charte européenne garantisse les droits et les missions des collectivités locales face aux Etats. Préparée dès 1981, la Charte européenne de l'autonomie locale est adoptée par le Comité des Ministres en 1985, sous la forme juridique d'une convention, et entre en vigueur en 1988. Adoptées en 1992, la Charte urbaine européenne, mais aussi et surtout la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires constituent les deux autres grandes réalisations de la CPLRE, à la veille d'une évolution en profondeur de son rôle et de ses structures.

1994 : la CPLRE devient le Congrès

Le 9 octobre 1993, les chefs d'Etat et de gouvernements des pays membres du Conseil de l'Europe, réunis pour leur premier Sommet à Vienne (Autriche), approuvent « la création d'un organe consultatif représentant authentiquement tant les collectivités locales que les collectivités régionales en Europe ». Il s'agit du véritable acte de naissance du Congrès, héritier direct de la CPLRE. Début 1994, cette nouvelle structure

devient un organe à part entière du Conseil de l'Europe, officiellement chargé de représenter les collectivités locales et régionales. Dénommée « le Congrès », elle s'organise autour de deux Chambres, l'une pour les pouvoirs locaux et l'autre pour les régions, et se voit dotée de nouvelles missions et compétences. Les plus importantes sont le suivi de la démocratie locale et régionale dans les Etats ayant ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale, et l'observation des élections locales et régionales dans les Etats membres.

Le nouveau Congrès doit faire face, à l'aube des années 90, à des défis beaucoup plus larges qu'auparavant. Les anciens « pays de l'est », qui adhèrent presque tous au Conseil de l'Europe à partir de 1991, sont encore fortement centralisés et voient dans l'expertise du Congrès une aide importante pour faire évoluer leurs structures. Le Congrès s'investit aussi dans le rétablissement de la paix dans l'ex-Yougoslavie, en y agissant en particulier au niveau local, comme il le fera quelques années plus tard dans le Caucase du Sud. Il met en place, dans ces pays, des « agences de la démocratie locale » et encourage les élus locaux à dialoguer et à travailler ensemble.

A partir de 1997, le Congrès travaille à l'élaboration d'une « Charte de l'autonomie régionale », rebaptisée en 2006 « de la démocratie régionale », et conçue sur un modèle comparable à celui de la Charte européenne de l'autonomie locale. En 2009, ce projet, non retenu par le Comité des Ministres, prend finalement la forme d'un « Cadre de référence pour la démocratie régionale », moins contraignant et sans mécanismes de suivi. Il n'en permet pas moins au Congrès de continuer à accompagner le développement régional en Europe,

comme il le fait aussi à travers différentes initiatives, dont l'élaboration des « Eurorégions » et une coopération accrue avec le Comité des Régions de l'Union européenne.

Le Congrès, moteur de la démocratie de proximité

Les années 2000 voient le Congrès encourager la démocratie locale de proximité et le renforcement des liens entre les élus et les citoyens. Lancée par le Congrès en 2007, la Semaine Européenne de la Démocratie Locale (SEDL) illustre cette volonté de dialogue et de rapprochement, tandis que plusieurs textes visent à encourager plus spécifiquement la participation des résidents étrangers et des jeunes à la vie politique locale. Le Congrès va traduire, au niveau local, les grandes valeurs du Conseil de l'Europe, en particulier les droits de l'homme et la lutte contre le racisme et l'exclusion. Il incite dorénavant les communes et les régions à se mobiliser autour des programmes du Conseil de l'Europe, à l'image des campagnes contre les violences domestiques infligées aux femmes et contre les abus sexuels à l'encontre des enfants.

Entre 2009 et 2010, une réforme de ses structures et de son mode de fonctionnement l'amène à se recentrer sur ses domaines d'excellence, en premier lieu le suivi de la démocratie locale, avec des missions plus nombreuses et plus fréquentes, et l'observation des élections locales. Cette réforme lui permet de veiller à une meilleure application de ses recommandations dans les Etats concernés. En outre, depuis 2012, le suivi post-monitoring et post-observation des élections permet au Congrès de rencontrer, autour d'objectifs précis, les autorités nationales



Thorbjørn Jagland,
Secrétaire Général
du Conseil de l'Europe,
s'adressant à la 25ème
session du Congrès
le 29 octobre 2013

« La ratification par Saint-Marin de la Charte européenne de l'autonomie locale, en 2013, signifie que 100 % du « territoire » du Conseil de l'Europe est maintenant couvert par les dispositions de la Charte. Vingt ans après la naissance du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, nous avons maintenant un espace juridique unique pour l'autonomie locale en Europe. Je salue les étapes franchies par le Congrès afin d'élargir son dialogue politique avec les Etats membres aux niveaux national, local et régional et d'aider les autorités à mettre en œuvre ses recommandation »



Anne Brasseur

La création du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a été rendue possible par la mise en place, dès 1953, d'une « commission spéciale des affaires communales et régionales » au sein de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe – l'actuelle Assemblée parlementaire. Cette reconnaissance par les Parlements nationaux du rôle des collectivités a permis au Congrès de devenir aujourd'hui, le garant des principes de la démocratie locale en Europe. Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Anne Brasseur (Luxembourg) souligne l'importance des liens entre les politiques locales et régionales et les échelons nationaux et européens.



« Le renforcement des valeurs européennes passe par les politiques de proximité »

Vous avez longtemps été élue locale de votre ville, Luxembourg : qu'avez vous retiré de cette expérience ?

A. Brasseur: Faire de la politique locale, c'est régler les problèmes quotidiens des citoyens tout en veillant à l'intérêt général, et c'est aussi la meilleure école politique. Contrairement aux élus nationaux, les élus locaux voient rapidement les résultats de leurs travaux. De plus, j'ai toujours été convaincue que le renforcement des grandes valeurs européennes, comme la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit, passe par les politiques de proximité.

L'Assemblée parlementaire et le Congrès ont renforcé leur coopération depuis quelques années : quels sont les effets concrets de ce rapprochement ?

A. Brasseur: En 2012, l'Assemblée a nommé un rapporteur permanent, Sir Alan Meale (Royaume-Uni, SOC) pour suivre les questions locales et régionales, et nous avons des échanges réguliers avec le Congrès. Nous travaillons ensemble sur l'intégration des étrangers et sur l'inclusion des Roms et, en 2013, le Président de

l'Assemblée parlementaire et le Président du Congrès ont publié une déclaration conjointe sur la crise financière. Nous devons aussi développer nos efforts pour combattre la corruption. L'important, c'est de veiller ensemble à ce que les autorités locales et régionales disposent d'outils et de moyens efficaces pour mettre en place ces politiques et, dans le domaine social, pour aider les citoyens dans le besoin.

des pays qui le souhaitent et de définir avec elles un calendrier pour les actions à mettre en œuvre.

Le Congrès peut également mener avec les gouvernements des programmes de coopération pour y renforcer la démocratie locale. Ainsi, plusieurs projets ont été lancés, notamment en Albanie pour faciliter les échanges entre élus territoriaux, en Arménie pour renforcer les capacités de leadership des élus locaux arméniens, et en Ukraine pour la formation des jeunes leaders politiques en vue des élections locales de 2015. Le Congrès contribuera également aux plans d'actions du Conseil de l'Europe pour la Géorgie et la République de Moldova, et à ceux, actuellement en discussion, pour l'Azerbaïdjan et la Bosnie-Herzégovine.

Mais le Congrès se mobilise aussi face aux grandes questions d'actualité. Réagissant, depuis 2009, à la crise économique et financière mondiale, il s'engage, avec les villes et les régions, pour rechercher de nouveaux modèles économiques, mais aussi pour promouvoir le développement durable. Il a fait de cet objectif le thème central de ses deux sessions annuelles en 2013.

De même, il contribue depuis 2012 à l'élaboration d'un plan d'action pour l'inclusion des populations vulnérables au niveau local. Le Congrès a ainsi adopté plusieurs textes pour promouvoir l'intégration des migrants par l'entrepreneuriat et l'accès au travail. En outre, il a initié la création d'une « Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms » qui réunit plus

de 120 villes et régions de 27 pays. Depuis fin 2013, l'Alliance a mis en œuvre ses activités dans le cadre du Programme conjoint ROMACT entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne.

Depuis leur création, la CPLRE puis le Congrès ont su à maintes reprises anticiper, puis accompagner, les grandes évolutions des politiques locales et régionales, telles que par exemple la renaissance de l'autonomie locale, l'affirmation des régions ou la promotion des valeurs humanistes et du dialogue social au niveau local. Dans les années à venir, le Congrès continuera à mettre son expertise au service des élus locaux et régionaux, notamment face aux grandes questions posées par la poursuite du développement régional et leurs conséquences pour les Etats et l'Europe.

12 janvier 1957:

Première séance de la Conférence européenne des pouvoirs locaux



Jacques Chaban-Delmas préside la première session de la Conférence des pouvoirs locaux, ancêtre du Congrès.

La première séance est ouverte le samedi 12 janvier 1957 10h10, sous la présidence de M. Jacques Chaban-Delmas, Président de la Commission spéciale des affaires communales et régionales.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

M. LE PRESIDENT

La séance est ouverte.

En application de la Résolution n°76 du 14 octobre 1955 de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et conformément à l'article 9 de la Conférence,

« au début de chaque session le président de la Commission spéciale des affaires communales et régionales remplit les fonctions de président jusqu'à proclamation du président élu ».

En conséquence, je déclare ouverte la première session de la Conférence européenne des pouvoirs locaux.

2. ALLOCUTION DU PRESIDENT

M. LE PRESIDENT

Mes chers collègues
chacun mesure l'importance de cet instant. Désigné par la confiance de la Commission des affaires communales et régionales, j'exprime avec une joie profonde aux représentants des pouvoirs locaux des Etats membres du Conseil de l'Europe les souhaits de bienvenue non seulement de la Commission des affaires communales et régionales, mais aussi de l'Assemblée toute entière et je suis heureux d'annoncer que M. Dehousse, l'éminent Président de l'Assemblée Consultative, a accepté de s'adresser lui-même à la conférence.

Votre réunion, mes chers collègues, doit exprimer, consacrer les efforts de nombreuses années tant au sein du Conseil de l'Europe que dans telles associations consacrées au service de la cause européenne et qui viennent de si bien répondre à l'appel qui leur a été lancé, permettant ainsi d'assurer le caractère pleinement représentatif de la Conférence européenne des pouvoirs locaux.

Création d'une Commission des Affaires communales et régionales

Ici même, à Strasbourg, le premier résultat obtenu par ces efforts a consisté en la création d'une nouvelle commission spécialisée, celle des Affaires communales et régionales, en 1952. L'idée directrice, à cette époque, était déjà de pallier l'indifférence de l'opinion publique dans nos différents Etats vis-à-vis de l'Europe, cette indifférence provenant d'une information notoirement insuffisante et privant la construction européenne d'éléments moteurs irremplaçables, en l'espèce la volonté populaire et la pression démocratique des peuples sur leurs dirigeants pour inciter ces derniers à bâtir l'Europe, à la fois dans le cadre plus large et selon des procédés admissibles par le plus grand nombre.

Sous ce rapport, il n'est pas possible de trouver zéloteurs plus nombreux et plus efficaces que les administrateurs locaux. Que ce soit dans la cité, dans la ville, dans la commune, à la campagne ou dans telle collectivité plus étendue, les maires, les conseillers, et d'une manière générale tous les dépositaires d'une mandat local constituant, de par nos Etats européens, un gigantesque ensemble de plusieurs millions d'êtres dont les deux caractéristiques principales sont d'abord le dévouement à leurs concitoyens et ensuite la confiance personnelle de ces derniers à leur égard.

Au moment où la construction de l'Europe menaçait de stagner au niveau des controverses de toutes sortes, savantes mais stériles, intéresser ces administrateurs locaux à l'idée européenne, les y gagner et ensuite les charger d'informer les populations confiées à leurs soins est apparu un objectif à la fois triple et essentiel.

Après un examen attentif de cette situation, l'Assemblée consultative a bien voulu admettre le bien-fondé de cette thèse, malgré les réserves de principes, fort compréhensibles d'ailleurs, qui conduisaient certains à redouter que les élus locaux, consacrés à l'administration en vertu de la nature même de leurs compétences, en soient détournés dangereusement vers des luttes politiques auxquelles ils ne paraissaient pas destinés.

C'est pourquoi, dès l'origine de la Commission des affaires communales et régionales, il a été précisé de la manière la plus formelle que les efforts les plus sérieux seraient entrepris pour propager l'idée européenne chez et par les pouvoirs locaux, mais qu'en aucun cas les élus locaux ne seraient conviés à prendre parti en tant que tels dans les luttes politiques inséparables du choix que parlements et gouvernements ont à faire entre les diverses formes d'institutions ou d'organisations européennes.

Des politiciens visionnaires

Cet engagement fondamental a toujours été scrupuleusement respecté au sein de notre Commission et au sein de cette Assemblée, quelles que soient les nationalités et appartenances politiques de chacun. C'est ainsi que notre Commission, fort modeste à l'origine aussi bien en nombre de représentants qu'en compétences réglementaires, a pu acquérir progressivement au sein de l'Assemblée Consultative une place de premier rang. A cet égard, je me dois de souligner que, depuis 1952, les présidents successifs de l'Assemblée consultative, MM. de Menthon et Guy Mollet, comme M. Dehousse, n'ont pas cessé de manifester une grande compréhension pour nos efforts, toujours imités en cela par le haut personnel de l'Assemblée.

Avant d'en venir à l'organisation de notre conférence, je tiens à rendre un témoignage de gratitude hautement mérité à un homme qui a su comprendre l'intérêt capital de nos tentatives, homme d'Etat consacré, ancien bourgmestre d'Anvers, M. van Cauwelaert, sans le concours agissant de qui, en tant que Président de la Commission du Règlement et des Prerogatives, la Commission des affaires communales et régionales n'aurait pas vu le jour et, par conséquent, sans lequel nous n'aurions pas aujourd'hui pu réunir la Conférence européenne des pouvoirs locaux.

Ayant frayé son chemin dans un domaine inexploré où toute action constituait une innovation, où devaient par conséquent se manifester à chaque instant à la fois hardiesse et prudence, la nouvelle commission, après de larges études liminaires, a recherché comment fournir aux pouvoirs locaux l'information et les moyens de résoudre les problèmes posés par la mise en œuvre des premières institutions ou organisations européennes.

Ainsi en a-t-il été hier pour la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, et sans doute en sera-t-il demain pour de nouvelles réalisations.

Votre Conférence ne manquera pas, j'en suis certain, d'apporter une contribution éclairée à l'accomplissement de cette tâche. [...]

Une première dans l'histoire de la démocratie locale

Enfin, et c'est sans doute la partie de vos travaux qui souligne le plus nettement le caractère inhabituel – je serais tenté de dire sensationnel – de votre réunion, vous êtes conviés à rechercher par quels moyens ou tout au moins dans quelle direction pourra être entreprise l'étude des procédures destinées à permettre aux pouvoirs locaux de participer directement à la construction européenne, et peut-être même d'être organiquement représentés dans les futures institutions de l'Europe, quelles que soient ces institutions, qu'il ne nous appartient pas de fixer ici, ni dès à présent.

C'est, à ma connaissance, mes chers collègues, la première fois dans l'histoire des démocraties que les pouvoirs locaux sont invités par des représentants parlementaires, et avec l'agrément des gouvernements, à donner leur avis sur ce que pourraient être les modalités de leur participation à des institutions en voie d'élaboration. Voilà le fait capital de votre réunion.

Cette mémorable innovation ne marque pas seulement la volonté d'honorer, comme cela devrait être fait plus fréquemment, c'est-à-dire avec éclat, l'univers des élus et magistrats locaux, souvent obscurs mais indispensables à l'existence des sociétés humaines, elle exprime également le souci d'éviter que, dans l'avenir, l'Europe unie ne tombe à son tour dans les erreurs d'une centralisation excessive et ne souffre les mille tourments qui dérivent de ces erreurs et revêtent parfois à l'intérieur de nos nations l'aspect de véritables fléaux.

La démocratie décentralisée doit être ancrée dans la gouvernance européenne

Herwig van Staa

Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

L'avenir du Congrès, autant que son passé et son présent, est inséparable de l'évolution de la démocratie locale et régionale en Europe. Le Congrès a été conçu en 1957, en tant que Conférence européenne des pouvoirs locaux, afin de faire entendre la voix des collectivités territoriales et de leurs autorités dans la construction européenne. En 1994, il est devenu le « Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ».

Ces soixante dernières années, les politiciens locaux et régionaux ont permis une avancée spectaculaire de la démocratie locale et régionale, laquelle est devenue l'un des fleurons de la démocratie européenne. Le Congrès a évolué en même temps que la dimension territoriale européenne, tirant parti de son expérience du suivi de la démocratie locale et régionale et de l'observation d'élections dans les Etats membres, améliorant la gouvernance de nos collectivités grâce à ses propositions politiques et servant de forum pour l'échange d'expériences entre les élus locaux de toute l'Europe.

Cette évolution, accentuée par la réforme du Congrès en 2008-2010, a fait de cette assemblée ce qu'elle est aujourd'hui : un organe de consultation, de suivi et d'action du Conseil de l'Europe, engagé aux côtés du secteur intergouvernemental et d'autres partenaires pour améliorer la gouvernance de nos collectivités et la qualité de vie de nos citoyens.



Reconnaissance de la démocratie locale et régionale

Nous sommes parvenus à convaincre les gouvernements nationaux que les collectivités locales et régionales sont aujourd'hui plus que de simples prestataires chargés d'assurer des services publics pour les citoyens. S'étant vu accorder un large éventail de compétences dans le cadre de la décentralisation, elles participent à la conception et la mise en œuvre des politiques sur leur territoire, et contribuent de manière déterminante, grâce à leur expérience sur le terrain, à la définition des politiques nationales et européennes.

Nous avons défendu avec succès l'idée que les autorités locales et régionales ont un rôle à jouer dans la promotion et la mise en œuvre

des droits de l'homme dans nos collectivités, et créé les conditions de leur plein exercice au niveau local, un domaine qui était jusqu'alors considéré comme une prérogative exclusive des gouvernements centraux.

Nous avons soutenu l'idée d'un renforcement de la participation démocratique, en partant du niveau local, et nous contribuons au débat sur le futur modèle de la démocratie européenne, centré sur le citoyen, dans le contexte actuel de crise de confiance vis-à-vis des institutions démocratiques.

Nous parlons aussi d'égal à égal avec les gouvernements et les parlements nationaux, alors qu'apparaît un système de gouvernance multi-niveaux, fondé sur des responsabilités partagées et une définition claire des compétences et du rôle de chacun des acteurs.

Si le bilan est extrêmement positif, nous ne pouvons toutefois ignorer que la décentralisation – la démocratie locale et régionale – se trouve aujourd’hui à la croisée des chemins, exposée aux nombreuses menaces qui pèsent sur le modèle démocratique européen, de plus en plus préoccupantes et aggravées par la profonde crise économique. Les autorités nationales invoquent des arguments économiques pour recentraliser des compétences, restreindre les budgets locaux et limiter la liberté des collectivités locales d’accroître leurs revenus, par l’impôt, et de décider de l’affectation de leurs ressources. La corruption et le manque de transparence font toujours gravement obstacle à la bonne gouvernance.

Suivi de la démocratie locale: des problèmes récurrents

Les évaluations régulières du Congrès sur la situation dans les Etats membres ont fait apparaître des problèmes communs et récurrents tels que le faible domaine des compétences locales ou le manque de clarté dans la répartition des responsabilités, l’insuffisance des ressources financières et l’attribution disproportionnée de charges financières aux collectivités locales, le manque de consultation des pouvoirs locaux et le contrôle excessif de la part des niveaux supérieurs, les difficultés liées à l’exercice du droit de recours devant les tribunaux contre les décisions de niveaux supérieurs, l’inefficacité des mécanismes de coordination des relations entre les autorités centrales et locales et le manque de participation des citoyens aux affaires publiques locales.

Toutes ces insuffisances ont pour toile de fond une crise de confiance à l’égard des pouvoirs publics et des institutions démocratiques. Par ailleurs, la diversité culturelle croissante de l’Europe et les pressions liées à l’intégration nous obligent à travailler à la construction d’une société véritablement interculturelle et inclusive, à modifier les perceptions des citoyens et à faire connaître

les avantages de la diversité par l’éducation interculturelle et l’action locale.

Les pouvoirs locaux et régionaux sont en première ligne pour faire face à ces défis, et l’avenir du Congrès dépendra de son aptitude à mener une action dans ce sens. Pour réussir, il nous faut ancrer une culture de démocratie décentralisée dans la gouvernance de l’Europe. Nous devons convaincre les gouvernements nationaux que c’est s’exposer à de graves dangers que de faire reculer la démocratie et la participation en recherchant des économies à court terme au prétexte d’une plus grande rentabilité. La démocratie – le droit à la fois de choisir et de participer – doit être au cœur de la gouvernance : c’est le citoyen lui-même qui doit occuper cette place centrale.

Vers une meilleure gouvernance

Nous devons rechercher de meilleurs modèles de gouvernance pour nos collectivités, profiter des possibilités qu’offrent les nouvelles technologies de l’information et la démocratie électronique et tirer parti des appels des citoyens en faveur de la démocratie directe. Alors que les temps changent et qu’une nouvelle réalité se fait jour, le Congrès ne peut plus se borner à définir des normes : nous devons veiller à l’application concrète de ces normes, de manière à ce qu’elles produisent des résultats tangibles à tous les niveaux de gouvernance, jusqu’à nos citoyens. Grâce à des partenariats renforcés avec les autres parties concernées, le Congrès doit devenir un acteur sur le terrain, tourné vers l’action et axé sur les résultats.

Pour ces raisons, nous avons réorienté les activités du Congrès autour de trois piliers :

- poursuivre nos activités centrales et continuer à améliorer les procédures et l’efficacité de nos activités de suivi et d’observation d’élections ;
- développer le dialogue post-suivi et post-observation d’élections avec les

autorités nationales, en cherchant des solutions aux problèmes et en aidant à la mise en œuvre de nos recommandations ;

- lorsque cela est nécessaire, mettre en place des activités de coopération basées sur les résultats de notre dialogue de suivi et de post-suivi.

Pour être plus efficaces, nous devons aujourd’hui nous employer à créer un « cercle vertueux » d’activités de suivi, de post-suivi et de coopération, en traduisant en améliorations concrètes les résultats de notre suivi et de nos observations d’élections.

Malgré les multiples crises qui sévissent actuellement, il est possible de croire en un avenir prometteur pour la démocratie locale et régionale, et pour le Congrès. Nous voyons aujourd’hui émerger de nouveaux types de partenariats et de modèles participatifs, de nouvelles formes de dialogue et de consultation. Les nouvelles technologies créent des moyens inédits d’associer directement nos concitoyens aux processus d’autonomie locale. Jamais par le passé l’importance de l’action menée au plus près des citoyens n’a été si bien reconnue, ce qui nous offre véritablement une chance historique de nouer un dialogue direct avec les gouvernements nationaux. D’ailleurs, les Etats qui ont exercé la Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l’Europe ces deux dernières années ont fait de la démocratie locale et régionale l’une de leurs priorités.

La démocratie locale et régionale reste la base de tout système démocratique. Bâtir la gouvernance démocratique, en partant du niveau le plus proche des citoyens, a toujours été la raison d’être du Congrès, et le défi pour l’avenir est de transformer nos villes, nos communes et nos régions pour en faire d’authentiques collectivités interculturelles dirigées avec la participation de tous les résidents, de tous les citoyens. Le Congrès, j’en suis certain, saura relever ce défi.

« La qualité de la démocratie et de la gouvernance au niveau local continue de figurer à l’ordre du jour de la présidence autrichienne du Comité des Ministres du Conseil de l’Europe, après celles de l’Andorre et de l’Arménie. Les priorités présentées par l’Autriche, en novembre 2013, soulignent le rôle du Congrès en tant qu’assemblée politique du Conseil de l’Europe qui, depuis 1994, promeut et renforce la démocratie locale et régionale, la coopération interterritoriale et transfrontalière ainsi que la citoyenneté active et l’inclusion sociale dans les villes et les régions. L’importance que les élus attachent à un comportement éthique et à la lutte contre la corruption aux niveaux local et régional est un sujet d’actualité à cet égard. »



Sebastian Kurz,
Ministre Fédéral de
l’intégration et des
affaires européennes
et internationales,
Présidence du Comité
des ministres du
Conseil de l’Europe

« Le Congrès a donné un cadre européen à la régionalisation »



Herwig van Staa

Président du Congrès depuis 2012, Herwig van Staa (Autriche, PPE/CCE) avait déjà occupé cette fonction de 2002 à 2004. Il a aussi présidé, à deux reprises, la Chambre des pouvoirs locaux et une fois la Chambre des régions, tout en représentant les villes et les régions d'Europe auprès de plusieurs autres structures internationales.



Vous avez siégé au Congrès pour la première fois en 1996, et vous y avez occupé ensuite les plus hautes fonctions à plusieurs reprises. Comment est né votre intérêt pour l'Europe ?

H. van Staa: Je me suis tourné vers l'Europe un peu par tradition, et un peu par hasard. Innsbruck, la ville dont j'ai été maire de 1994 à 2002, est très ouverte sur l'Europe, et mon prédécesseur, Alois Lugger, en a fait une véritable ville européenne. J'ai donc repris cette tradition, et j'ai été en même temps chargé des politiques municipales au sein du parti populaire autrichien (ÖVP), puis du Parti Populaire Européen (PPE) : c'est ainsi que je suis entré dans la vie politique européenne, y compris au Congrès.

Quels ont été selon vous les réalisations les plus importantes du Congrès ?

H. van Staa: En premier lieu la Charte européenne de l'autonomie locale, mais il faut aussi citer la Charte sur les langues régionales ou minoritaires ainsi que le développement de la régionalisation et la concrétisation du principe de subsidiarité. Nous avons donné un cadre européen à la démocratie régionale, même si je regrette que nous n'ayons pas pu obtenir une charte de l'autonomie régionale contraignante, comme c'est le cas pour la Charte de l'autonomie locale.

Comment voyez-vous l'avenir de la régionalisation en Europe, à l'heure où certaines grandes régions s'interrogent même sur une éventuelle indépendance ?

H. van Staa: Je pense que ni les Etats, ni les régions n'ont vraiment intérêt à modifier les cartes actuelles de l'Europe. Par contre, certaines régions diffèrent fortement du reste de leur Etat d'appartenance pour des raisons géographiques, historiques ou culturelles. Le Congrès incite les pays et les régions concernées à se doter de statuts juridiques particuliers, pour mieux tenir compte de ces spécificités tout en prévenant les tentations séparatistes. D'autre part, il faut tenir compte de la volonté de l'ensemble des régions européennes de mieux gérer les affaires qui les concernent, en accord avec les autres niveaux de gouvernement. Pour cette raison, nous soutenons la Charte européenne de la gouvernance à multiniveaux proposée par le Comité des Régions pour l'Union européenne et qui pourrait avoir un caractère contraignant à l'avenir. Ce texte conduirait à une meilleure participation des autorités locales et régionales dans le développement et la mise en œuvre des politiques et normes européennes et nationales.

Quelles autres évolutions pourrait-on imaginer ?

H. van Staa: Les régions de demain travailleront plus étroitement ensemble, et pourront se regrouper en « macro régions » et en Eurorégions. Enfin, les régions, comme les communes, devront être plus inclusives et plus proches des citoyens afin que ceux-ci puissent mieux participer à leur fonctionnement. Par ailleurs, les collectivités territoriales, et notamment les communes, seront amenées à travailler plus étroitement les unes avec les autres, voire à se regrouper. Ces opérations doivent se faire de manière volontaire et concertée, et le Congrès prépare actuellement un rapport portant sur l'étendue de la consultation des collectivités territoriales.

« L'échelon politique local va progresser, mais cela doit se faire dans le cadre de régions fortes »



Jean-Claude Frécon

Arrivé au Congrès en 1994, c'est-à-dire l'année de sa création, Jean-Claude Frécon (France, SOC) a participé à la première session de ce dernier, avant d'en occuper plusieurs postes clés dont, actuellement, la présidence de la Chambre des pouvoirs locaux.



Quels souvenirs gardez-vous de vos débuts au Congrès ?

J.C. Frécon: Je suis arrivé au Congrès en tant que maire de ma commune Pouilly les Feurs, proposé par l'association des maires de France. Je me suis retrouvé au milieu d'élus locaux qui se félicitaient que la CPLRE, jusque là purement consultative, soit enfin devenue le Congrès. Ils le qualifiaient de troisième pilier du Conseil de l'Europe et y voyaient une avancée extraordinaire pour les collectivités territoriales européennes.

Le Congrès fête ses 20 ans. Quel bilan dressez-vous des vingt premières années du Congrès et comment voyez-vous l'Europe des villes et des régions dans 20 ans ?

J.C. Frécon: La Charte européenne de l'autonomie locale constitue, à mes yeux, la plus grande réussite du Congrès. Je pense que l'échelon politique local va continuer de progresser, mais cela ne peut se faire que dans le cadre de régions fortes. C'est aussi pour cela que la structure du Congrès, avec ses deux chambres, me semble bien adaptée pour répondre à la variété des missions qui l'attendent.

Pour lire l'intégralité de l'interview, flashez le QR Code avec votre smartphone.



Nataliya Romanova

Arrivée au Congrès en 2006, Nataliya Romanova (Ukraine, GILD) a ensuite occupé plusieurs postes clés dont, actuellement, la présidence de la Chambre des régions.



« Nous devons reconquérir la confiance et la participation des citoyens »

La Chambre des Régions est née il y a 20 ans, en même temps que le nouveau Congrès. Quelles réalisations cette Chambre a-t-elle à son actif depuis sa création ?

N. Romanova: J'estime que les textes visant à garantir la démocratie régionale et à protéger l'identité des régions sont des contributions majeures de la Chambre. Le Cadre de référence pour la démocratie régionale, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, en sont les exemples les plus pertinents.

S'agissant de la régionalisation, quelle est son avenir en Europe et quelles sont, aujourd'hui, les priorités premières de la Chambre des Régions ?

N. Romanova: En fait, je dirais que nous travaillons pour l'avenir, mais aussi pour le présent ! En Europe, la régionalisation progresse lentement, mais sûrement. Au fil de ces années, même les pays traditionnellement centralisés ont progressivement mis en place des échelons intermédiaires du pouvoir, démocratiquement élus, dont les compétences s'étoffent peu à peu. Je pense que nous devons reconquérir la confiance et la participation des citoyens en améliorant la bonne gouvernance et la transparence dans les administrations locales et régionales. La régionalisation continuera également de figurer parmi nos priorités essentielles.

Pour lire l'intégralité de l'interview, flashez le QR Code avec votre smartphone.



Alexander Tchernoff

(Pays-Bas) | **Président de 1994 à 1995**

Ouvrer pour renforcer la position du Congrès en sa qualité de troisième pilier du Conseil de l'Europe et contribuer à intégrer divers pays, comme la Russie et l'Ukraine ... Voilà autant d'initiatives qui ont marqué mon mandat de premier Président du Congrès. Même s'il était fortement orienté sur l'Europe occidentale au début de son histoire, le Congrès s'est dès le départ affirmé comme une organisation paneuropéenne. Cela en faisait-il un représentant de la démocratie paneuropéenne? Comme il fallait s'y attendre, les différences de développement entre les démocraties locales et régionales de l'Est et de l'Ouest paraissaient grandes. L'écart s'est-il réduit depuis cette époque? L'unification économique de l'Europe induit une uniformisation croissante, mais l'Europe tire également sa force de la diversité. La légitimité exceptionnelle du Congrès réside dans le dialogue permanent avec ses membres et entre ceux-ci. Il en ressort des recommandations, des résolutions ou encore des chartes. Poser un regard nouveau sur les modèles contemporains de la démocratie adaptés à une Europe variée et prendre en compte l'influence des médias sociaux : tel est un des défis que devra relever notre Congrès, qui fête ses 20 ans!



Claude Haegi

(Suisse) | **Président de 1996 à 1997**

On reconnaît au Conseil de l'Europe d'être une école de la démocratie. Dans ce contexte, le Congrès a rempli son rôle au moment des changements politiques à l'Est de l'Europe. Notre rôle n'est pas d'exporter nos systèmes, de donner des leçons, mais de prendre en compte les diverses cultures et usages, de se positionner par rapport à des valeurs que ces pays ont reconnues en adhérant au Conseil de l'Europe. Au cours de ma présidence, j'ai eu l'honneur de recevoir simultanément, la Russie et l'Ukraine et de partager, suivre et soutenir avec mes collègues, sur le terrain, la mise en place de structures adaptées aux règles de notre Congrès. A cela s'est ajouté l'engagement dans les Balkans dans lequel nos modestes mais nombreuses initiatives permettaient tout de même, en relation directe avec les élus locaux en particulier, de conduire des actions concrètes appréciées, en collaboration avec les agences de la démocratie locale avec lesquelles le Congrès coopérait étroitement. Un anniversaire nous donne l'occasion de jeter un coup d'œil sur le passé pour s'appuyer sur certaines expériences, mais il doit surtout nous inspirer pour le futur. Le Congrès et ses membres ont bien du travail devant eux !

Llibert Cuatrecasas

(Espagne) | **Président de 2000 à 2001**

Je me souviens spécialement de la réunion à Barcelone de la première Conférence des Présidents de Régions avec compétences législatives les 23 et 24 novembre 2000 au cours de laquelle pas moins de 28 Régions étaient représentées. Cette conférence a été l'aboutissement final d'un long effort pour établir une plateforme de travail conjointe où les besoins politiques de ces régions puissent être défendus et promus. Elle a été un succès et a débouché sur une Déclaration finale où les présidents demandaient une meilleure reconnaissance et implication de leurs Régions dans le processus de prise de décisions au niveau européen, avec une distribution de compétences adéquate. La Déclaration prônait également la promotion d'une identité européenne et le respect d'une identité régionale comme une force au sein de l'Europe, une implication des Régions dans les processus de mondialisation, leur cohésion économique et sociale et la promotion de la coopération interrégionale. Évidemment, il reste beaucoup de travail à faire pour accomplir pleinement ces objectifs mais la cohésion régionale de la grande Europe ne se fait pas en un jour et le progrès déjà accompli est évident.



Giovanni di Stasi

(Italie) | **Président de 2004 à 2005**

Les 16 et 17 mai 2005, s'est tenu à Varsovie le 3e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe. Nous étions réunis afin de mener une réflexion et de faire un choix pour nous-mêmes et pour l'Europe. Nous savions que la construction d'une Europe sans clivages internes étaient nécessaires et que les citoyens européens, de concert avec leurs représentants territoriaux, devaient soutenir l'un et l'autre. En ma qualité de président, j'ai attiré l'attention des chefs d'Etat et de gouvernement sur deux objectifs, prioritaires pour le Congrès et fondamentaux pour l'avenir de l'Europe : améliorer la qualité de la gouvernance locale et régionale et assurer une coopération territoriale plus efficace. Je l'ai fait sur la base de travaux concrets de grande ampleur menés par le Congrès au cours de ces années là et le message fut accueilli avec enthousiasme, comme en témoigne le rapport élaboré par Jean-Claude Juncker à la demande du Sommet. Aujourd'hui, le Congrès fête son 20e anniversaire et a l'énergie nécessaire pour honorer les engagements contractés à Varsovie.

Halvdan Skard(Norvège) | **Président de 2006 à 2007**

D'une conférence d'« experts » composée de responsables politiques et administratifs locaux, le Congrès est devenu un organe exclusivement politique respectueux de la parité et doté d'une plus grande légitimité. Si le Congrès a ainsi renforcé son statut au sein du Conseil de l'Europe, c'est parce qu'il est maintenant communément reconnu qu'il ne peut y avoir de démocratie sans une gouvernance locale efficace. Aussi, les responsables politiques locaux contribuent-ils de manière déterminante à la légitimité du Conseil de l'Europe. De même, la légitimité du Congrès pour défendre et améliorer la démocratie locale en Europe, sous toutes ses formes, s'en est trouvée renforcée. Un outil et un guide important à cet égard est la Charte européenne de l'autonomie locale, dont le Congrès n'a cessé de promouvoir la reconnaissance et l'utilisation en tant que modèle et source d'inspiration. Le Congrès a aidé les « nouvelles démocraties » à utiliser cet instrument en tant que document de référence impartial pour leur démocratie locale et pour le rôle des collectivités locales. Ainsi renforcé, le Congrès a permis de mieux faire entendre la voix de la démocratie en Europe.

**Yavuz Mildon**(Turquie) | **Président en 2008**

Un des faits marquants de ma présidence au Congrès, a été une visite en Géorgie en septembre 2008, juste quelques temps après le début du conflit dans le Caucase du Sud. J'ai pu rencontrer les autorités des collectivités impliquées, dont certains membres de la délégation géorgienne auprès du Congrès. Déjà à l'époque, notre préoccupation était d'établir de quelle manière, et dans quelle mesure, le Congrès, et les collectivités territoriales d'autres pays européens représentées au sein du Congrès, pouvaient aider rapidement et sur le long terme leurs homologues dans les zones touchées. Aujourd'hui encore, alors même que la Région autonome de Crimée est au centre des tensions entre l'Ukraine et la Fédération de Russie, je reste convaincu que le Congrès a un rôle primordial à jouer pour contribuer à une pleine restauration de l'autonomie locale et régionale ainsi qu'à la gestion de ce type de conflit et du retour à la normale.

Ian Micallef(Malte) | **Président ad interim de 2009 à 2010**

L'achèvement du processus de réflexion et de consultation sur les propositions liées à la réforme du Congrès a probablement été la plus importante des réalisations qui ont marqué les près de deux ans durant lesquels j'ai eu le privilège de diriger le Congrès en tant que Président en exercice. Outre cette réforme, je me suis aussi employé à renforcer l'efficacité de la Charte européenne de l'autonomie locale et à élargir son extension géographique, afin qu'elle s'applique à l'ensemble du territoire du Conseil de l'Europe et puisse ainsi remplir son rôle d'instrument véritablement paneuropéen au service de nos collectivités. Dans le même temps, nous avons mis en œuvre une campagne en faveur de la ratification exhaustive des dispositions de la Charte par les Etats qui n'avaient pas ratifié certains de ses articles, à commencer par mon propre pays – Malte – qui a annoncé au cours de cette période qu'il acceptait les quatre articles encore non ratifiés. Alors que la Charte a aujourd'hui été ratifiée par les 47 Etats membres, et que de plus en plus de pays ratifient les dispositions qu'ils n'avaient pas acceptées initialement, je suis fier d'avoir pu participer à ce processus, qui a marqué un autre temps fort de ma Présidence ad interim.

**Keith Whitmore**(Royaume-Uni) | **Président de 2010 à 2012**

La réalisation la plus notable au cours de ma présidence a sans aucun doute été la réforme du Congrès. Ce processus a eu pour résultat de transformer le Congrès : d'un simple lieu de délibération, il est devenu un pilier essentiel du Conseil de l'Europe, adapté à sa finalité et capable de mettre en œuvre des solutions pratiques et de placer au cœur de sa mission la Charte européenne de l'autonomie locale. J'ai eu l'honneur en particulier de diriger le Congrès pendant la Présidence du Royaume-Uni et de coopérer étroitement avec le Gouvernement britannique à sa promotion. J'ai tout spécialement eu le plaisir de travailler en partenariat avec la Ville de Strasbourg, au cours de ma présidence et au-delà, afin de mieux faire connaître notre action au sein de la population locale. Si je ne devais conserver qu'une image de cette coopération, ce serait assurément celle des trams de la ville arborant le drapeau de l'Union. Je me suis attaché à transmettre le message du Congrès auprès des gouvernements nationaux, et mes rencontres régulières avec les ambassadeurs ont sans nul doute contribué à notre pertinence. Enfin, je me réjouis que mon initiative d'organiser une semaine de la démocratie locale en octobre n'ait cessé de prendre de l'ampleur depuis lors.

20 ANS DU CONGRÈS 1994 - 2014

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est né de la conviction qu'il fallait donner aux communes, puis aux régions, une voix pour s'exprimer aux premières heures de la construction européenne. D'abord simple commission de l'Assemblée parlementaire en 1953, puis « Conférence des pouvoirs locaux », il est devenu en 1994 « Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ».

Aujourd'hui, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux poursuit son action en tant qu'institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 47 Etats membres. Formé de deux chambres – la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions – et de trois commissions, il comprend 636 élus représentant plus de 200 000 collectivités territoriales.



Palais de l'Europe



1993 | Sommet de Vienne



2005 | Sommet de



CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

F-67075 Strasbourg Cedex . Tel. +33 (0)3 88 41 21 10 . congress.web@coe.int . www.coe.int/congress